

**VILLE DE VILLEFRANCHE/SAONE**

**(Rhône)**

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 5 JUILLET 2010**

**Présents : M. PERRUT, Mme LUTZ, M. FAURITE, Mme JAQUEMET, M. JAMBON, Mme VELUT, M. RAVIER, Mme GLANDIER, M. PICARD, Mme DUBOIS, M. GUENICHON (adjoint-es), M. GEERNAERT, Mme PELOSSE, M. BANCK, Mme PARLIER (à partir de la question n° 3), M. MOULIN, Mme BEAUCLAIR (à partir de la question n° 6), M. GOUDARD, M. CHARRIN, M. ERYILDIZ (à partir de la question n° 3), Mme ROUX-BALANDRAS, M. BRAKENI (à partir de la question n° 2), Mme BERTHOUX, M. RONZIERE, M. FROMENT (à partir de la question n° 2), Mme BRUN-PIGUET, Mme LEBAIL-COQUET, Mme TISSOT (conseillers municipaux).**

**Absents : M. DUCRAY, Mme PARLIER (jusqu'à la question n° 2), Mme RUCH (pouvoir à Mme LUTZ), Mme BEAUCLAIR (jusqu'à la question n° 5), Mme BAIZID (pouvoir à Mme PELOSSE), M. MANDON (pouvoir à M. BANCK), M. ERYILDIZ (jusqu'à la question n° 2, pouvoir à M. GEERNAERT), Mme SEIVE (pouvoir à Mme JACQUEMET), Mme PAGNON (pouvoir à M. GUENICHON), M. BRAKENI (question n° 1), Mme DUBURE (pouvoir à M. RONZIERE), M. DESMULES, M. FROMENT (question n° 1), M. GALLAND (pouvoir à Mme LEBAIL-COQUET), M. BEAUVALLET (pouvoir à Mme TISSOT), M. SADDIER (pouvoir à Mme BRUN-PIGUET).**

**Secrétaire de séance : Mme ROUX-BALANDRAS.**

## **1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 2010.**

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 7 juin est adopté à l'unanimité.

## **2 – TROUSSIER : CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE DES ESPACES PUBLICS.**

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité,

- décide d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la réhabilitation du quartier Troussier au groupement ILEX paysage et urbanisme CAP VERT ingénierie ;
- autorise le Maire à signer le marché avec le groupement retenu pour un montant provisoire de 317 247,38 € HT.

Il est à noter les interventions suivantes :

**Mme LEBAIL-COQUET** se félicite de ce rapport qui permettra la création d'un vrai quartier intégré dans la ville. Néanmoins, elle s'inquiète car 70 logements sociaux seront supprimés et ceux qui les remplaceront ne seront pas du même niveau social en matière de tarifs.

**M. PICARD** répond qu'en tout état de cause, le projet présenté améliore la situation existante, notamment, en dédensifiant et rappelle que l'on trouvera ailleurs dans la ville des logements sociaux construits en compensation. Il souligne que le bailleur qui fixe les tarifs des loyers relogera les familles de la barre détruite.

**Mme LEBAIL-COQUET** insiste sur la crise qui touche notre pays qui entraîne un fort chômage et nécessite donc des logements accessibles aux plus démunis. Elle se demande si nous en reconstruirons suffisamment.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** précise que des équilibres ont été trouvés ailleurs et que les logements détruits n'étaient plus décents.

**M. RAVIER** rappelle que dans la barre détruite, il existait des logements de type PLUS et PLAI et que les logements de type PLUS seront obligatoirement reconstruits puisque la législation ne nous permet pas de les supprimer ; mais ils seront reconstruits ailleurs, notamment, sur le site Montmartin à Gleizé.

Il rappelle aussi que dans le cadre des orientations du PLH, il est prévu une augmentation des logements de type PLUS.

**M. GEERNAERT** indique que la Société HBVS construit actuellement deux programmes de logements sociaux rue du Gare.

**Mme LEBAIL-COQUET** aimerait savoir combien de temps il faudra pour recréer les logements PLUS détruits.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** lui rappelle qu'elle a en mains le PLH qui précise la programmation des constructions de logements sociaux mais il insiste également sur le fait que notre ville, déjà fort pourvue en habitat social, peut difficilement encore augmenter le poids de ceux-ci dans le nombre total de logements.

### **3 – CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE NAUTIQUE AU CENTRE SPORTIF ST EXUPERY – ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX.**

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité,

- autorise le Maire à signer les marchés relatifs aux lots 1, 2, 3, 4, 6, 8, 9, 10, 11 et 12 conformément aux décisions d'attribution de la commission d'appel d'offres.

Il est à noter les interventions suivantes :

**M. RONZIERE** fait part à nouveau de l'inquiétude que son groupe avait déjà manifesté au sujet de cet équipement. Certes, le projet a été approuvé à l'unanimité car nous avons un vrai besoin à satisfaire pour les scolaires et les associations. Il regrette à nouveau que cela ne se soit pas fait dans un cadre intercommunal, mais depuis, notre pays doit affronter une crise et il émet des réserves sur l'augmentation des coûts de fonctionnement qu'il estime peu compatible avec les tensions soulignées à maintes reprises par la Municipalité sur les finances communales.

L'exécutif a fait part à de nombreuses reprises d'un risque de baisse des dotations de l'Etat, a demandé des efforts de réduction de dépenses aux services ainsi qu'une baisse des subventions aux associations. Il note qu'aucune recette n'est prévue pour cet équipement et propose qu'une réflexion soit engagée de façon à obtenir des recettes dans ce bâtiment qui, il faut le rappeler, n'est pas directement accessible au public.

Il déclare que ce type de réflexion a déjà été conduit dans certaines collectivités et il propose que l'on en fasse de même à Villefranche.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** répond que si ce bâtiment avait été intercommunal, il aurait fallu qu'il soit d'une surface beaucoup plus importante pour accueillir tous les enfants et toutes les associations. Il rappelle également que la Ville perçoit des recettes du Département et de la Région pour la fréquentation des collèges et lycées. La seule recette envisageable pourrait provenir des clubs mais alors cela ne s'appliquerait pas qu'à la piscine mais aux autres équipements sportifs ! Une étude a été faite sur le fonctionnement qui n'augmenterait pas énormément, notamment, parce que l'on ne paierait plus de tarifs d'occupation du Nautile.

**Mme LEBAIL-COQUET** déclare n'avoir pas très bien compris ce qu'a dit M. RONZIERE. Elle souligne que les clubs refusent actuellement des inscriptions et qu'ils ont besoin de cette nouvelle piscine. Si, en raison des tarifs, les plus démunis ne peuvent aller au Nautile, il aurait fallu créer une piscine municipale avec des prix accessibles à tous.

**M. RONZIERE** a souhaité souligner que nous nous trouvons actuellement dans un contexte financier nouveau qui n'existait pas lors de la mise en route du projet et l'on construit ici un équipement qui va augmenter les frais de fonctionnement. Il aurait souhaité plutôt une mutualisation.

**M. FAURITE** indique que seules 2 personnes supplémentaires seront recrutées. Il souligne également que les dépenses de fonctionnement et d'investissement ont été prises en compte dans la prospective financière établie pour le mandat. Il fait observer que si cette piscine était ouverte au public, elle ferait concurrence au Nautile, ce qui ne serait pas très judicieux.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** déclare qu'il était temps de réaliser cet équipement afin de remplacer l'ancien en fin de vie. Les questions qui ont été posées ce soir pourront être réexaminées soit en commission de finances, soit en commission de travaux et il rappelle que le FNDS a accordé 750 000 € de subvention à la Ville de Villefranche, prenant en considération qu'elle était seule à réaliser cet équipement.

#### **4 – 289 RUE RONCEVAUX : PROTOCOLE TRANSACTIONNEL VILLE/M. BONNARD (CALADE PETANQUE).**

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité,

- approuve le protocole transactionnel à intervenir entre la Ville et Monsieur BONNARD ;
- autorise Monsieur le Député - Maire à signer ledit protocole ;
- autorise le prélèvement de la dépense restant due soit 27 465.12 € sur les crédits ouverts au budget 2010, chapitre 67.

Il est à noter les interventions suivantes :

**M. GEERNAERT** indique qu'il est difficile d'appeler l'association Calade Pétanque en cause car elle ne pourrait pas financer les montants demandés.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** souhaite que l'on réunisse les responsables de l'association pour leur faire part de l'état de ce protocole transactionnel et leur rappeler leur responsabilité dans cette affaire.

#### **5 – AMENAGEMENT DE LA RUE DE LA PAIX, DES JARDINS DE L'HOTEL DE VILLE ET DU BD JEAN JAURES : APPROBATION DU PROJET.**

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité et 5 abstentions (M. BRAKENI, Mme BERTHOUX, M. RONZIERE, M. FROMENT),

- approuve l'opération d'aménagement de la rue de la Paix, des jardins de l'Hôtel de Ville et du Bd Jean Jaurès dont le montant global est évalué à 1 000 000 € TTC.

Il est à noter les interventions suivantes :

**M. LE DEPUTE-MAIRE** évoque un projet mesuré, sans excès et souligne, notamment, le besoin de sécurité des piétons et d'éclairage.

**Mme BERTHOUX** estime qu'après la réalisation de l'allée des Cordeliers, il était effectivement nécessaire d'améliorer les autres abords. Son groupe est d'ailleurs tout à fait favorable à l'aménagement des trottoirs, mais n'approuve pas, notamment, la réalisation de bandes cyclables non utilisées car pas assez sécurisées, de même les travaux prévus dans les jardins Sud représentent une dépense superflue car ils donnent actuellement satisfaction.

Dans cette période difficile, cela ne manifeste pas une maîtrise des dépenses et en tout état de cause, cela ne règle pas les problèmes de stationnement. En conséquence, son groupe s'abstiendra sur ce rapport.

## **6 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « COURTE ECHELLE ».**

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité et 6 abstentions (Mme BRUN-PIGUET, Mme LEBAIL-COQUET, Mme TISSOT),

- approuve le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 6 000 € à l'association COURTE ECHELLE ;
- décide le prélèvement de cette somme sur le crédit « réserve des subventions du secteur jeunesse » inscrit au budget 2010.

Il est à noter les interventions suivantes :

**Mme BRUN-PIGUET** fait observer que la Municipalité a demandé au service Jeunesse de baisser ses crédits de 5 % l'année passée et de 8 % maintenant, alors que, on verse à une association une subvention de 6 000 €. La Ville demande un effort particulier à ses services et verse des aides financières à des associations. Elle se demande si le service Jeunesse a démerité.

**Mme VELUT** répond par la négative mais rappelle que ce service arrive actuellement à saturation. Contrairement à ce qui est dit, il n'y a pas de diminution des activités du service en 2010.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** déclare que le service Jeunesse va probablement accueillir le même nombre d'enfants mais que les camps organisés seront un peu moins lointains.

Il rappelle que la Ville est particulièrement attachée à cette association qui était présente dès la création du Centre aéré Marc Julien et en tout état de cause, l'aide apportée à Courte Echelle ne se fait pas au détriment du service Jeunesse.

**Mme BRUN-PIGUET** pense le contraire car une baisse des crédits de 13 % en 2 ans aura obligatoirement un impact.

**M. LE DEPUTE-MAIRE** répond que la Ville fait la même chose mais en gérant mieux.

## **7 – OUVERTURE DOMINICALE DU « POLE EMPLOI RHONE-ALPES ».**

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité,

- donne un avis favorable à l'ouverture du Pôle Emploi Rhône-Alpes le dimanche pendant un mois dans le cadre de la période des vendanges 2010.

## **8 – JUMELAGE COOPERATION AVEC LA VILLE DE KANDI.**

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité,

- approuve le protocole d'accord entre les villes de Villefranche et de Kandi définissant le programme d'actions et l'engagement financier de la Ville de Villefranche pour l'année 2010 ;
- approuve la convention jointe au protocole concernant le soutien au « réseau FITILA » ;
- approuve la convention jointe au protocole concernant le soutien à l'association Solidarité Hospitalière Villefranche ;
- autorise le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

## **9 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « THEATRE PELE-MELE ».**

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité, Mme BRUN-PIGUET ne participant ni au débat, ni au vote,

- décide l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 000 € au Théâtre Pèle Mêle ;
- décide le prélèvement des crédits sur le budget 2010.

## **10 – MUSEE PAUL DINI : DEMANDE DE SUBVENTION A LA DRAC POUR LA MISE EN PLACE DE L'ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE DES ARTS.**

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité,

- sollicite auprès de la DRAC une subvention de 1 950,00 euros ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette demande de subvention.

**11 - MUSEE PAUL DINI : DEMANDE DE SUBVENTION A LA DRAC POUR L'EXPOSITION « SYMBOLISME ET RHONE-ALPES DE PUVIS DE CHAVANNES A FANTIN-LATOURE 1880 – 1914 ».**

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité,

- sollicite auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Rhône-Alpes une subvention de 20 000,00 euros pour l'exposition automne-hiver 2010/2011.
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette demande de subvention.

**12 – AMPELOGRAPHIE VERMOREL : CONTRAT DE DEPOT.**

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité,

- accepte le dépôt de 228 peintures originales de l'ampélographie VERMOREL ;
- approuve le contrat de dépôt à conclure entre la Ville de Villefranche et le Syndicat Viticole des cantons d'Anse, Gleizé et Villefranche/Saône.

**13 – DECISION MODIFICATIVE N° 3 DE 2010 – BUDGET PRINCIPAL.**

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité,

- approuve la décision budgétaire modificative proposée.

**14 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS.**

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité,

- approuve les modifications proposées du tableau des emplois.

Il est à noter les interventions suivantes :

**Mme BRUN-PIGUET** s'étonne du nombre important de suppressions de postes proposé dans ce rapport.

**M. FAURITE** indique que ces suppressions de poste font suite notamment à des avancements de grade attribués à des agents et, d'autre part, à des postes qui ont été créés lors des recrutements et qui sont supprimés une fois le recrutement effectué. En effet, lorsque l'appel à candidature est lancé, il est difficile de savoir précisément quel grade possèdera le candidat retenu. La Ville est donc obligée de créer des postes de plusieurs grades différents.

\*\*\*\*\*

La séance du Conseil Municipal étant levée, une représentante de l'association « La Mise en Quarantaine » souhaiterait poser une question :

*Monsieur le Maire, mais surtout Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,*

*« Ce qui nous intéresse réellement, ce sont les personnes qui vivent dans le quartier Monplaisir - La Quarantaine et la Municipalité entend travailler avec elles pour définir le projet ». Nous citons les paroles exactes de Monsieur le Maire lors du Conseil Municipal du 7 juin dernier.*

*La réalité est un peu différente... Nous avons en effet eu deux réunions depuis notre rencontre avec Monsieur PERRUT début mai, qui nous avait alors assuré que des grandes lignes d'un projet nous seraient présentées en juin.*

*Une première réunion dite « de travail » a eu lieu le 18 juin en très petit comité, c'est-à-dire des représentants de l'Association La Mise en Quarantaine et un urbaniste d'un bureau d'études qui n'avait visiblement pas été mis au courant du contexte dans lequel il devait intervenir, laborieusement pilotées par la Ville de Villefranche. Au final, une réunion bien décevante où tous avons la sensation d'avoir perdu notre temps, bien loin des promesses faites par M. PERRUT en mai...*

*La seconde était la première réunion publique de la procédure de concertation votée au dernier conseil municipal. Après un exposé qui ne nous a rien appris que nous ne sachions déjà, Monsieur le Maire s'est vivement emporté envers les habitants présents, lassé, sans doute de les entendre s'inquiéter et demander des réponses bien légitimes. Le ton était donné et l'agressivité n'a plus cessé jusqu'à la fin. Il faut dire que les habitants sont eux-mêmes lassés d'être dans le doute depuis plusieurs mois maintenant et qu'on les traite par le mépris comme cela a été le cas à cette réunion.*

*Dire que les maisons des uns et des autres vont être rasées en pensant sans doute que ça calmera les autres n'a apaisé aucune crainte et en a même attisé. Dire que les autres n'étant pas dans le périmètre ne sont en conséquence pas concernés par le projet est une conception de la démocratie participative plutôt étonnante !*

*Certes, nous défendons tous notre propre logement mais l'esprit collectif et solidaire existe bel et bien au sein de notre association.*

*A l'issue de cette première phase de la concertation, une partie importante du processus a été oubliée : qui sait qu'il va se constituer un comité consultatif auxquels ne seront conviés que ceux qui en feront la demande ? Qui sait que la municipalité tiendra un registre de doléances à la disposition de tous ? Autant de questions pourtant essentielles et réglementaires dans le cadre d'une zone d'aménagement concerté.... Sans aucun doute très peu d'habitants sont repartis avec ces informations sur l'avenir du projet et sur leurs droits de citoyens.*

*En revanche, des mots assez barbares sont apparus comme utilité publique et expropriation et ceux-là, les habitants les ont tous bien entendus !*

*Nous savons d'ores et déjà que les représentants de l'association vont être conviés dans le courant du mois de juillet pour cette fois-ci, nous l'espérons, nous travaillerons réellement à*

*l'élaboration du projet. Néanmoins, nous nous demandons ce que la Municipalité compte faire pour rattraper ces nombreux oublis et faire face à ses responsabilités.  
Merci de votre attention. »*

**M. LE DEPUTE-MAIRE** répond qu'en effet, ce qui intéresse la Municipalité, ce sont bien les personnes qui vivent dans le quartier de la Quarantaine. Si lors des réunions, les représentants de l'association peuvent estimer ne pas apprendre grand chose, il n'en est sans doute pas de même pour d'autres personnes bien moins au fait du problème que les membres de l'association.

En ce qui concerne l'information insuffisante des personnes habitant dans le secteur, il rappelle que dans le dernier bulletin municipal, a été évoquée sur deux pages, la question des secteurs à enjeux, que des informations ont été données lors de la réunion publique du 24 juin, qu'une lettre sera adressée à l'ensemble des participants à cette réunion, que le 7 juillet aura lieu une réunion de travail animée par M. LE MINOUS sous un angle purement technique. Tout cela se fera en concertation avec l'association.

Il rappelle également qu'une exposition sera présentée à l'Hôtel de Ville à compter du 10 juillet et qu'ensuite, un travail sera conduit en concertation sur l'étude foncière. Il rappelle une nouvelle fois que la Municipalité n'a pas de projet déjà « ficelé ». Il estime, quant à lui que les mots « utilité publique » ne sont pas des mots barbares car ils manifestent un concept d'intérêt général. Son souhait est que tous, Ville, association et habitants soyons les co-auteurs de ce nouveau quartier.

Vu le Secrétaire de séance,

Vu le Député-Maire,

M.F. BALANDRAS

B. PERRUT